



HAL
open science

Les populations urbaines océaniques : un état des lieux

Dorothee Dussy

► **To cite this version:**

Dorothee Dussy. Les populations urbaines océaniques : un état des lieux. Formation à la Recherche dans l'Aire Océanique (EHESS) séminaire du 2 mars 2006, Mar 2006, France. halshs-00095101

HAL Id: halshs-00095101

<https://shs.hal.science/halshs-00095101>

Submitted on 15 Sep 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Formation à la Recherche dans l'Aire Océanienne (EHES)
séminaire du 2 mars 2006

Dorothee Dussy : *Les populations urbaines océaniques : un état des lieux*

Introduction :

Les populations urbaines océaniques : un état des lieux, qu'on peut organiser d'une part (1), en fonction des différents contextes locaux. Et d'autre part (2), en fonction des centres d'intérêt développés par les recherches en sciences sociales sur les villes et les populations urbaines océaniques.

- *le terrain urbain océanique*

Les villes océaniques ont des caractéristiques communes qui révèlent une nature fondamentalement proche : elles ont toutes été créées au plus tôt au XIX^{ème} siècle (à l'exception de l'Australie, colonisée dès la fin du XVIII^{ème} siècle), elles sont toutes le fait des puissances coloniales implantées en Océanie, ce sont des villes côtières qui ont servi de trait d'union avec les métropoles des gouvernements coloniaux. Toutes les villes océaniques rassemblent depuis le départ plusieurs groupes culturels distincts : Kanak, Polynésiens et Européens à Nouméa, Mélanésiens et Indiens à Fiji, différents groupes culturels d'origine plutôt polynésienne ou plutôt mélanésienne au Vanuatu et aux Salomon, Maori, Samoans, Tongiens et Européens en Nouvelle-Zélande, etc. Les populations autochtones sont majoritaires dans les petits Etats indépendants d'Océanie, minoritaires en Australie et en Nouvelle-Zélande : en fonction de la prédominance politique et démographique d'un groupe ou de l'autre de ces populations, sont définies aujourd'hui deux catégories distinctes de villes, la ville "européenne" et la ville océanique.

- De petites villes à l'environnement fragile

Autre trait commun entre toutes ces villes océaniques, leur croissance considérable soulève des problèmes importants. Elle relève à la fois d'une croissance naturelle des populations urbaines et d'une immigration en provenance de l'étranger ou des petites îles extérieures qui forment chacun des Etats d'Océanie. Cette croissance va de pair avec une dégradation de l'environnement des écosystèmes insulaires et pose aujourd'hui des problèmes délicats (Bryant-Tokalau, 1993), car les ressources naturelles, notamment lorsqu'il s'agit des atolls, sont faibles et difficilement renouvelables, et les milieux écologiques littoraux sont fragiles. A Tokalau, par exemple, le chef du gouvernement négocie un accueil de toute la population vers la Nouvelle-Zélande ou l'Australie, parce qu'avec la remontée du niveau des océans, l'atoll sera bientôt complètement submergé.

- Des villes clivées et des urbanités conflictuelles

Le constat de l'urbanisation, de la prolétarianisation et du chômage qui frappe les insulaires de Mélanésie ou de Polynésie ne peut plus désormais être évité, tout comme celui de l'apparition de classes moyennes et d'intelligentsias. Du fait des profondes inégalités qui, nées dans

l'histoire de situations politiques et économiques différentes, affectent les diverses populations des villes océaniques, celles-ci sont devenues le lieu de l'exacerbation des clivages sociaux. La « violence politique », des coups d'État à Fidji aux conflits sécessionnistes de Bougainville et aux émeutes des Iles Salomon, passe dorénavant par les villes et les populations urbaines. Il apparaît en outre que dans la majorité des villes, les conflits finissent systématiquement par porter sur la question foncière. Les terrains urbains sont aux mains des familles traditionnellement détentrices des lieux, auxquelles les collectivités locales sont tenues de soumettre tous les projets d'aménagements urbains pour approbation (Connell, Lea, 1993). L'acquisition d'une parcelle en zone urbaine, par les populations immigrées des îles ou de l'étranger ou par les pouvoirs publics, est souvent difficile, car les propriétaires fonciers coutumiers se montrent réticents à se défaire d'un bien qui est à la source de leur autorité. La difficulté des pouvoirs publics à promouvoir des projets d'aménagement, et notamment la construction de logements sociaux, a eu pour conséquence un essor spectaculaire des quartiers d'habitat spontané, où des arrangements directs peuvent être recherchés avec les propriétaires coutumiers des lieux.

- Démographie et situations très contrastées

Caractéristiques communes des situations urbaines océaniques, mais également, énormes différences qui rendent la comparaison caduque, et qui rendent sans objet la possibilité d'un terrain commun pour la discussion.

Les villes des petits Etats du Pacifique (Mélanésie, Micronésie et Polynésie) sont très différentes des villes européennes d'Australie et de Nouvelle-Zélande. A l'image des territoires qui les accueillent, la taille des villes majoritairement océaniques est très réduite. Port Moresby, en Papouasie Nouvelle-Guinée, est la plus grande ville du Pacifique sud-ouest et comptait moins de 200 000 habitants en 1990 (Connell, Lea, 1993) ; Honiara, la capitale des îles Salomon, regroupait environ 30 000 habitants lors du recensement de 1986, et Port Vila, capitale du Vanuatu, ne comptait pas plus de 20 000 habitants en 1989. Malgré le caractère récent des ensembles urbains océaniques, la part des populations urbanisées y est importante : près de 40 % des Fidjiens vivent en ville, ainsi qu'environ 20 % des Ni-Vanuatu, ou, pour prendre un exemple micronésien, 65 % de la population des îles Marshall (id.).

Il y a la question de la taille des villes, mais surtout, la cruciale question de la démographie et de la "composition ethnique" des populations urbaines océaniques. Démographie et composition ethnique sont essentielles pour comprendre les enjeux et stratégies politiques et économiques des populations.

Exemple du Vanuatu

En 1995, la population totale du pays était estimée à 164 900 habitants, avec une surreprésentation des hommes (étranglement des veuves). On comptait 139 475 autochtones appelés ni-Vanuatus et 3 469 non-autochtones. Donc c'est un pays à immense majorité mélanésienne (98%). Et les 2% restant (chinois, européens, polynésiens), résident à Port-Vila.

La population du pays est jeune; près de 44 % des habitants ont moins de 15 ans, 17 % moins de 5 ans et 4 % sont âgés de 65 ans et plus. L'espérance de vie à la naissance s'est améliorée pour les deux sexes au cours des 10 dernières années. Elle était en moyenne de 63 ans en 1989 (64,2 pour les femmes et 61,5 pour les hommes).

82% pour cent de la population vit dans les zones rurales, principalement sur les grands îles d'Efate, d'Espiritu Santo, de Tanna, de Mallicolo, de Pentecôte, d'Ambae et d'Ambrym. La population urbaine se concentre à Port Vila sur l'île d'Efate et à Luganville sur l'île d'Espiritu Santo. La population rurale est disséminée dans 3 233 localités qui vont des établissements isolés où l'on ne compte qu'une à deux personnes ou une famille au village proprement dit. On compte 1 708 villages ou établissements villageois. Donc ; population très dispersée sur le territoire.

Exemple de Fiji

La population de Fidji est principalement rurale : plus de 60 % des habitants résident dans des régions rurales. La population urbaine se concentre à Suva (71 000 habitants) et à Lautoka (28 730 habitants), les six autres centres urbains étant beaucoup plus restreints.

La population de l'archipel se compose de fijiens-mélanésiens, Indiens, Européens, Chinois, autres océanien et Métis. Un peu plus de la moitié des habitants sont des autochtones, qui résident pour la plupart dans des villages ruraux : 83 % des terres, classés "terres indigènes" leur appartiennent. Environ 45 % de la population de Fidji est d'origine indienne, descendants d'Indiens que la Grande-Bretagne colonisatrice a fait venir de sa colonie des Indes à sa colonie de Fidji il y a une centaine d'années, pour travailler sous contrat dans les plantations de canne à sucre. Au fil des années, ils ont continué à travailler la terre, occupant majoritairement des emplois dans l'agriculture et le commerce.

Les perspectives économiques semblent s'améliorer, mais l'offre d'emploi augmente moins vite que la main-d'oeuvre potentielle. Aujourd'hui, un peu plus d'un tiers (36 %) de la population est âgée de moins de 15 ans, et ce groupe d'âges est en diminution relative. Une proportion croissante de la population fait partie du groupe d'âges économiquement actif, qui comprend les personnes âgées de 15 à 64 ans. Ainsi donc, au cours de la prochaine décennie, la demande en matière de scolarisation et pour d'autres services destinés aux enfants devrait se stabiliser tandis que le nombre de jeunes à la recherche d'un emploi augmentera rapidement. A mesure que la population quitte la production de subsistance et que de plus en plus de jeunes font des études secondaires, le nombre de demandeurs d'emploi gonfle.

Pour illustrer la différence entre les villes d'Océanie, on peut prendre aussi les exemples des micro-états, où même si on désigne le chef-lieu administratif du pays comme une capitale, on ne peut pas parler de ville :

Tokelau - trois atolls pour une superficie de 12 km², 1600 habitants (3.000 vivent en Nouvelle-Zélande). Dénué de tout, extrêmement isolé, il est rattaché à la Nouvelle-Zélande qui l'administre depuis un bureau des affaires tokelauanes installé à Apia, au Samoa Occidental voisin (et indépendant).

Les îles Cook

Les îles Cook - 15 îles regroupées en deux archipels. 18.000 habitants (ils sont 24.000 en Nouvelle-Zélande) pour 240 km² de superficie terrestre et 2 millions de km² de Z.E.E. L'archipel vit surtout de l'agriculture, du tourisme et surtout des transferts des expatriés. L'aide (mesurée) de la Nouvelle-Zélande ne suffit pas à sortir le pays de ses énormes difficultés financières

Niue

Niue est composé d'une seule île, plutôt vaste pour la région (259 km²), qui n'est autre qu'un atoll soulevé, ce qui explique la présence de falaises coralliennes et l'absence de plages. Les 2.000 habitants de l'île (6.000 sont installés en Nouvelle-Zélande) vivent d'un peu d'agriculture et de pêche ainsi que des ressources liées à la philatélie.

Dans mon petit panorama des différences entre les contextes urbains locaux, il faut signaler les situations très différentes selon qu'il s'agit de colonies sans peuplement blancs, composées à maj. d'Océaniens, ou qu'il s'agit de colonies de peuplement européen (NC, Australie et NZ), qui ont fait des villes européennes. Pour l'Australie, par exemple, quand on parle de populations urbaines, on parle de 0% d'Aborigènes. Ils ne comptent en tout que pour 1 ou 2 % de la popo totale australienne. Ce qui fait que les villes australiennes sont des villes modelées sur les schémas urbains anglo-saxons, comme des villes américaines (cf. Muriel, ou plus récemment Mission Impossible II).

Développons le cas de la Nouvelle-Zélande, qui est tout à fait singulier en Océanie, et intéressant à la fois compte tenu de l'insertion du pays dans l'espace pacifique, et compte tenu surtout que 85 % de la population vit en ville, y compris plus des trois quarts de la population maorie :

Auckland (1 million d'hab dont 100 000 Maori), Wellington ou Christchurch, regroupent à elles trois près de 50 % de la population du pays.

Le cas de la Nouvelle-Zélande¹

- *Regard sur l'histoire de la Nouvelle-Zélande :*

A partir de 1870, importantes vagues d'immigrants d'origine européenne : 250 000 habitants en 1870, le cap du million franchi en 1908, celui des 2 millions en 1952 et celui des 3 millions en 1973 avec une certaine méfiance vis-à-vis des migrations non Anglo-Saxonnes. 1969 toutefois, renversement de tendance : la Nouvelle-Zélande enregistre un solde migratoire négatif, la faisant basculer du camp des pays qui attirent dans celui des pays que l'on quitte (pour l'Australie surtout). L'immigration change et arrivent de plus en plus de populations océaniques, qui fournissent actuellement 40 % des immigrants.

- Les structures de la population NZ

La population d'origine européenne est largement dominante en Nouvelle-Zélande. A une écrasante majorité elle est anglo-saxonne. La population maorie n'a retrouvé son niveau démographique pré-colonial qu'après la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, il y a 2 800 000 Néo-Zélandais d'origine européenne, et 400 000 Maoris et assimilés. + Asiatiques et populations d'origine océanique

- Des taux de natalité différents suivant les ethnies

¹ Les développements qui suivent sont empruntés à Michel Lextreyt -IPR d'histoire géographique - zone Pacifique : http://www.itereva.pf/disciplines/histoire/rip/interface/031_doc.htm.

Les Européens, comme en Europe, n'assurent plus le renouvellement des générations (de 1,9 à 2 enfants par femme).

Les populations maories ont longtemps connu une croissance démographique très forte. En 1960 encore le nombre d'enfants par femmes égal à 6. Il est passé à 2,3 en 1991. Dans le même temps, le taux de natalité passait de 40 ‰ à 22-23 ‰, ce qui permet de dire que les Maoris ont vécu une des transitions démographiques les plus brutales qu'une société ait jamais connue.

- De faibles densités pour une répartition inégale

Cette répartition inégale se caractérise par trois oppositions :

l'opposition île du Nord - île du Sud. : 2 830 000 Néo-Zélandais vivent dans l'île du Nord, contre 907 000 dans l'île du Sud (chiffres de 2001). Les populations maories et océaniques résident pour l'essentiel dans l'île du Nord, et plus particulièrement à Auckland.

Les paysages urbains néo-zélandais sont proches du stéréotype. On peut en fait distinguer deux types de villes : les villes de plus de 30 000 habitants présentent généralement un quartier central des affaires avec une première couronne commerciale et une deuxième couronne d'habitat pavillonnaire très étendue, formée de maisons de bois avec jardin et pelouse, ouverts sur la rue. Les logements collectifs sont peu nombreux et toujours proches du centre-ville. Les infrastructures industrielles sont généralement dispersées en banlieue, le long des axes de communication. Leur caractère propre (industrie de transformation à technologie avancée) leur permettent de ne pas dénaturer le paysage urbain et de respecter les préoccupations écologiques des Néo-Zélandais.

Les agglomérations de faible importance, finalement peu nombreuses, apparaissent comme de petits centres administratifs et commerciaux rayonnant sur des espaces généralement vastes, mais peu peuplés, essentiellement ruraux. Ces villes-marchés présentent toujours une structure linéaire, même lorsqu'elles sont en position de carrefour. Elles se développent de part et d'autre de l'axe routier majeur, rarement détourné. C'est là que se concentrent locaux administratifs, commerces, banques et autres services. Il n'y a pas de lieu central à proprement parler. L'habitat, toujours pavillonnaire, se disperse alentour.

La société néo-zélandaise est une société de pays développé, avec un PNB/h qui situe le pays dans le peloton des pays riches, derrière l'Espagne et devant Israël ou l'Irlande. C'est une singularité par rapport aux autres états nations de la région pacifique.

Les Néo-Zélandais «Blancs» consacrent beaucoup de temps et d'argent à l'amélioration de leur petits « cottages ». On notera que près de 70 % des Néo-Zélandais sont propriétaires d'une maison d'habitation, héritage des politiques antérieures sur l'accès à la propriété. D'autre part, 90 % des foyers disposent d'au moins une voiture et le niveau de confort ménager est équivalent à la moyenne européenne. Quant aux équipements collectifs, autre héritage du Welfare state, ils permettent le développement d'une vie associative très poussée, en particulier dans le domaine sportif, avec un accès souvent gratuit aux installations.

Les relations entre les Maoris et les néo-zélandais européens sont caractérisées par le fossé social qui sépare les deux communautés. Les Maoris dénoncent le traitement social inégal dont ils ont longtemps été victimes et leurs revendications ont tendance aujourd'hui à se radicaliser. Ils dénoncent les conditions de logement plus précaires, la fréquentation scolaire moindre, chômage et taux de délinquance plus élevés (cf. *Once Were Warriors*, 1994, beau film de de Lee Tamahori, d'après le roman d'Alan Duff). Les revendications maori ont donné

lieu à des changements politiques. Le gouvernement NZ a ces dernières décennies développé une politique de défense, d'assistance et de promotion des intérêts et de la culture maoris. En 1971, une loi sur les rapports sociaux condamne toute forme de discrimination raciale et la langue maorie est aujourd'hui reconnue comme langue nationale. Par ailleurs, la télévision a introduit dans ses programmes des bulletins d'information en langue maorie et des *marae* servant de lieux de rencontre entre tribus ont été construits dans de nombreuses villes. En 1989, a été créé un Ministère Maori du Développement qui s'occupe de l'éducation, de la santé, du travail ou des relations avec la Couronne britannique. 4 sièges sont réservés à des ressortissants maoris au Parlement de Nouvelle-Zélande. Dans les quartiers, de nombreuses associations maories relaient les mesures gouvernementales.

Ample mouvement de contestation né au début des années soixante-dix, ponctué de moments décisifs comme la Marche Maorie pour la Terre, en 1975, suivie de nombreuses occupations de terres et de manifestations lors de la commémoration du Traité de Waitangi. C'est dans ce contexte qu'a été créé le Tribunal de Waitangi, chargé de statuer sur les affaires foncières, notamment, qui apparaissent en contradiction avec les dispositions du traité de 1840.

- La Nouvelle-Zélande dans l'espace pacifique

Les Néo-Zélandais blancs, avec la bénédiction de l'Angleterre, ont annexé les îles Cook et Niue en 1901, récupéré un mandat d'occupation sur les Samoa en 1921 et administré Tokelau à partir de 1925. Après la Seconde guerre mondiale, le pays se dessaisit d'une partie de ces archipels difficiles à gérer du fait de leur dispersion et qui présentaient par ailleurs un trop faible intérêt économique. Les Samoa accèdent à l'indépendance dès 1962. Les Cook, en 1965, et Niue, en 1974, ont choisi de maintenir quelques liens dans le cadre d'un statut de libre association, alors que Tokelau est resté sous le contrôle de l'administration néo-zélandaise. Ce qui explique la forte migration en provenance de ces archipels vers la NZ, et qui explique aussi en partie la domination qu'exerce la NZ sur les archipels du Pacifique.

Il résulte de ces immigrations d'importants transferts financiers (en parts de salaires) vers les îles d'origine, ce qui a longtemps correspondu à une aide déguisée de la Nouvelle-Zélande à ses voisins insulaires. Mais avec les crises économiques des années soixante-dix (liée à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun en 1972 et aux crises pétrolières), les immigrants polynésiens ont été les premiers touchés par le chômage et les problèmes économiques.

En effet, la situation de crise des années 70 a conduit la Nouvelle-Zélande à changer de cap. Après avoir vécu sous le régime de «l'Etat Providence», avec une forte protection sociale, un secteur public très étendu, un Etat interventionniste et une économie protégée tournée pour l'essentiel vers l'élevage et le marché anglais, le pays s'est lancé dans l'ultra libéralisme. La nouvelle politique s'est traduite par l'abaissement des barrières douanières, la suppression des quotas aux importations, la mise en place d'une zone de libre échange avec l'Australie (1990), la réduction des impôts directs, l'établissement d'une T.V.A. et enfin la privatisation de pans entiers de l'économie (la compagnie Air New Zealand par exemple). Parallèlement, la Nouvelle-Zélande s'est engagée dans la diversification de ses productions et la recherche de nouveaux partenaires commerciaux.

Sauf que contrairement au Japon, qui domine les marchés mondiaux, le faible poids démographique et économique de la Nouvelle-Zélande en fait un pays marginal qui subit les fluctuations des cours sans pouvoir les infléchir. Du coup, les premiers à pâtir de cette

situation sont les populations océaniques, sans emploi, qui résident dans les quartiers les plus défavorisés d'Auckland. Ces populations, au fil des dernières années et du libéralisme, se sont radicalisées et la tension inter-communautés va crescendo dans toutes les villes.

Maintenant si on relit l'histoire récente de la NZ sous l'angle des rapports entre les deux communautés, on peut décrire les mêmes événements un peu différemment : Le biculturalisme d'État est entré en crise, remis en cause par de nombreux Maoris. Le discours sur les traditions, la coutume et l'identité culturelle, pour omniprésent qu'il soit dans les deux types de formations sociales (villes européennes d'Océanie et villes océaniques), n'obéit pas à des déterminations identiques — les « politiques de la tradition » (cf. Alain Babadzan) insulaires s'inscrivent dans un contexte d'édification nationale et de modernisation des rapports sociaux, quand la « Renaissance maorie » est le fruit de l'institution par l'État néo-zélandais d'un biculturalisme présenté comme un pacte entre ethnies, et d'une politique d'« affirmative action » destinés tous deux à compenser les spoliations dont ont été victimes les Maoris tout au long de leur histoire récente, autant qu'à désamorcer une revendication politique et sociale qui était entrée en phase aiguë depuis la fin des années 1960.

Les Maoris² loin de vivre dans les campagnes, repliés sur un univers de traditions, ont été massivement prolétarisés, d'abord comme ouvriers agricoles puis dans l'industrie, à mesure qu'ils étaient dépossédés de leurs terres (ils n'en détiennent plus que 5% en 1990) en dépit des garanties accordées par le Traité de Waitangi passé en 1840 entre la Couronne britannique et les chefs maoris. Leur urbanisation s'est accélérée de manière spectaculaire après la Deuxième Guerre mondiale — 19% des Maoris habitent en zone urbaine en 1951, et ce taux bondit à 83% en 1996. Un quart des Maoris vivent dans l'agglomération d'Auckland. Très fortement frappés par le chômage et la marginalisation, en particulier depuis la crise économique (à partir du milieu des années 1970), la plupart de ces citoyens entretiennent une relation très distendue avec la culture maorie — 85% d'entre eux n'ont pas le maori pour langue maternelle (la langue a longtemps été interdite à l'école), et 25% lors du recensement de 1996 déclaraient ne pas connaître leur « iwi » (iwi) d'appartenance, alors même que l'appartenance à un « iwi traditionnel » joue un rôle déterminant dans la dévolution par l'État d'un certain nombre de droits sociaux, dont les Maoris « détribalisés » — selon l'expression en vigueur — se trouvent exclus.

La Nouvelle-Zélande est désormais officiellement un État biculturel composé de deux peuples (les Pakeha, Européens, et les Maoris) dont l'alliance a été scellée par le Traité de Waitangi, érigé au rang de charte constitutionnelle. Le maori devient langue officielle, la culture maorie est enseignée à l'école et des politiques d'« affirmative action » sont mises en place en faveur des Maoris, tandis que les universités se dotent de départements d'études maories offrant des diplômes spécialisés. Les nombreux emplois créés dans le secteur tertiaire orientés vers les questions maories (éducation, développement rural, santé, travail social, média, emplois dans les administrations publiques, traducteurs, professions juridiques...) contribuent à l'ascension sociale d'une petite bourgeoisie maorie qui adhère largement à la politique de promotion dont elle est la principale bénéficiaire.

² cf. sur toutes ces questions la revue *Ethnologies comparées*, n°6, Printemps 2003 "Océanie, début de siècle" et le Sommaire rédigé par Alain Babadzan ; les présents paragraphes sont puisés à ce sommaire <http://recherche.univ-montp3.fr/mambo/cerce/r6/a.p.htm>

De nombreux auteurs ont insisté sur le fait que ce tournant pris par les politiques de l'État était loin de bénéficier à tous les Maoris. Il coïncide aussi avec la mise en place de réformes structurelles ultra-libérales qui ont débouché sur la dérégulation du marché du travail, des coupes drastiques dans les budgets de la santé et de l'aide sociale, et sur l'aggravation des conditions matérielles d'existence déjà précaires des Maoris, population particulièrement dépendante des aides publiques et des allocations chômage.

Pendant la décennie dite «*du développement*» (1984-1994), qui est aussi celle de la mise en place de politiques économiques ultra-libérales et du démantèlement du «*welfare state*», l'État optait pour une prise en charge communautaire de l'aide sociale. L'aide publique, jadis allouée individuellement aux Maoris, a été redirigée sur les associations et entreprises maories, à charge pour elles de se substituer à l'État en fournissant services, emplois et programmes sociaux. Ces mesures, combinées aux effets de la politique de réparations des infractions au Traité de Waitangi, ont eu de puissants effets sociaux. Elles ont eu notamment des répercussions sur la création ou le renforcement de pouvoirs «*tribaux*» locaux, comme sur la «*tribalisation*» de nombreux Maoris, chassés des centres urbains par la crise économique et la précarisation accrue de leurs conditions d'existence, et qui partent se (ré)installer en milieu rural.

■ ■ ■ ■ ■ Dans ce contexte, marqué par l'ethnicisation des rapports sociaux et le communautarisme, la question des «*tribus urbaines*» apparaît d'un intérêt tout particulier. Il s'agit d'associations communautaires, fondées à l'initiative des Maoris vivant dans une zone urbaine donnée (une ou plusieurs villes de banlieue), indépendamment de leur affiliation (ou absence d'affiliation) à telle ou telle «*tribu*» traditionnelle. Les Urban Maori Authorities, surnommées «*Urban iwi*» («*tribus urbaines*») ont progressivement acquis la reconnaissance des pouvoirs publics et servent d'intermédiaire avec l'État et les municipalités dans le domaine de l'aide sociale, prenant en charge localement l'éducation populaire, la formation continue, la lutte contre la délinquance juvénile, la réinsertion des détenus, les campagnes de santé publique, etc. Les urban iwi fournissent un vaste ensemble de services à la communauté maorie, allant du conseil juridique à l'aide à la recherche d'emploi, en passant par la formation à l'informatique, jusqu'à l'émission de programmes radio.

■ ■ ■ ■ ■ L'État (et les tribunaux) reconnaissent que ces «*tribus*» d'un genre nouveau exercent leur rangatiratanga (protection, autorité) sur une partie (au moins) du peuple maori. Par conséquent, bien qu'elles ne soient pas des «*tribus traditionnelles*», l'État a fini par accorder aux Urban Maori Authorities la personnalité morale et le droit de se porter partie civile devant les tribunaux, non pas au nom de telle ou telle tribu particulière, mais du peuple maori (iwi maori) dans son ensemble. Cette reconnaissance officielle, encore partielle certes, est lourde de conséquences en ce qu'elle a permis aux Maoris urbains de revendiquer à leur tour d'être intégrés dans la politique de réparations, alors que leur «*détribalisation*» fonctionne encore comme argument pour les en tenir à l'écart. La reconnaissance des «*tribus urbaines*» a débouché sur la contestation de la politique officielle centrée sur les iwi traditionnels, au profit d'une approche dite «*pan-tribale*» des inégalités sociales. Mais, et ce n'est pas la moindre de ces conséquences, cette contestation a amené aussi les «*tribus urbaines*» à s'opposer frontalement aux «*tribus traditionnelles*».

L'émergence de la problématique urbaine en ethnologie³

- Les problèmes qui se posent à l'anthropologie urbaine

L'étude des situations et des processus urbains est récente en anthropologie. Des enquêtes ethnographiques sont menées dès les années 20 aux Etats-Unis et dès les années 30 en Afrique Centrale, mais l' "anthropologie urbaine" ne s'est vraiment constitué comme une spécialisation reconnue de l'anthropologie qu'à partir des années 70 aux Etats-Unis et 80 en France.

Quelles sont les raisons qui permettent d'expliquer cette reconnaissance tardive de la ville comme objet anthropologique légitime ? On peut dire schématiquement que ces raisons dont de 3 ordres : 1- les sociétés traditionnellement étudiées par les ethnologues sont par tradition "éminemment rurales" et en Océanie, en outre, la ville de type industriel est non seulement un fait importé par les colonisations mais aussi elle ne s'est développée que tardivement (entre les deux guerres et surtout après la seconde guerre mondiale). 2- l'histoire de l'anthropologie : Les anthropologues sont selon Benet (sociologue et anthropologue anglo-saxon) "*une espèce notoirement agoraphobe, anti-urbaine par définition*". Pendant longtemps il était en effet surement impensable pour les anthropologues de partir à l'autre bout de la planète pour aller s'installer dans les camps de travailleurs, les bidonvilles ou les HLM. Avec l'anthropo fonctionnaliste et structuraliste, la question du changement social dans ces sociétés et celle plus spécifique de l'urbanisation d'une partie de leur population ont été laissées de côté au profit de l'étude des systèmes de pensée et des modes de vie ruraux considérés comme traditionnels. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que le premier anthropologue français à travailler sur une ville africaine, G. Balandier est également le principal représentant du courant dynamique en France, courant qui marque une rupture avec l'image classique que l'anthropologie se fait des sociétés traditionnelles en plaçant le changement social au coeur de l'analyse de ces sociétés. Ainsi l'anthropologie urbaine a-t-elle rencontré une forte résistance et on peut pour finir sur ce point citer les mots de Robin Fox (anthropologue d'origine britannique qui a travaillé dans les années 60 chez les indiens Pueblo). Il définit les anthropologues urbains comme une "*mêlée indigne visant à trouver, dans les taudis, des sauvages de substitution*".

- Sous quelle forme, dans les sciences sociales, émerge la question de l'urbanisation des océaniens ?

Problématiques récentes, et d'abord orientées, comme le montrent Levine et Levine (1979), vers l'analyse des continuités rural/urbain, la ville n'étant pas véritablement prise comme objet à part entière mais comme extension des groupes ruraux. Dans ces premières recherches urbaines qui ont pour origine des terrains ruraux, les ethnologues choisissant d'étudier les membres urbanisés d'un groupe ethnique avec qui ils travaillent en zone rurale. Accent est donc mis sur les continuités entre le rural et l'urbain plutôt que sur les formes urbaines elles mêmes. On étudie la ville à partir des villages. (quelle fréquence des retours au village, quel lien avec le village, quel réseau de sociabilité villageois en ville).

L'analyse des continuités rural/urbain est aujourd'hui encore répandue. Elle semble encore pertinente puisque les migrations vers les villes restent récentes (deux ou trois générations au maximum) et que de nombreux nouveaux migrants continuent d'arriver dans les villes et qu'enfin on observe une très grande mobilité entre le monde urbain et le monde rural.

³ Les développements qui suivent sont empruntés à Christine Hamelin, avec qui j'ai co-présenté en 2000 trois séminaires de la FRAO sur la question urbaine océanienne.

L'anthropologie des populations urbaines de Nouvelle-Calédonie ne fait pas exception (pour prendre un exemple que je connais un peu), et les deux problématiques qui reviennent le plus souvent dans les travaux d'anthropologie urbaine NC concernent la migration et l'accueil en ville.

- La migration (à partir d'enquêtes réalisées par C. Hamelin et M. Naepels)

Les déséquilibres économiques et institutionnels entre Nouméa et l'intérieur du Territoire sont importants et favorisent le développement des migrations urbaines. De fait les deux motifs qui sont les plus souvent cités dans les entretiens pour expliquer l'installation à Nouméa sont la recherche d'emploi et pour les plus jeunes la scolarité.

Mais il apparaît que dans beaucoup de cas l'explication de la migration par la recherche d'un emploi ne se suffit pas elle-même ou en tout cas n'épuise pas les raisons de la migration. Au niveau de l'individu et de sa famille, l'émigration apparaît avant tout comme un acte social et non pas comme la conséquence mécanique des déterminismes économiques.

M. Naepels (2000) a insisté sur ce point en soulignant le poids déterminant du contexte social - et pas seulement économique - d'origine dans l'émigration. Les conflits fonciers, les différends matrimoniaux, les oppositions politiques (notamment au moment des "événements") ou encore les tensions provoquées par le choix que font certains d'intégrer des églises parallèles peuvent être autant de causes de départ de la tribu. Or Choisir de partir ou être chassé de l'espace de résidence suite à une situation conflictuelle ne sont pas des faits nouveaux en milieu kanak. En effet, la résolution ou le gel des conflits s'effectue traditionnellement par le départ et l'installation dans un nouvel espace résidentiel des personnes ou des familles mises en cause. Traditionnellement, les personnes qui doivent partir de leur tribu vont s'installer chez leurs oncles maternels ou chez les frères de leurs épouses ou chez leurs parents pour les femmes qui choisissent de quitter leur conjoint. Mais dans la situation contemporaine Nouméa peut également constituer une alternative résidentielle supplémentaire et nouvelle. Sous cet angle, la migration vers Nouméa s'inscrit dans le prolongement des dynamiques traditionnelles de mobilité. Et la nécessité de trouver un travail en ville, de gagner de l'argent pour s'y loger et y vivre au quotidien peut être comprise davantage comme une conséquence des déplacements vers la zone urbaine que comme une cause.

Tout se passe comme si la recherche d'un emploi salarié était davantage associée, dans le cadre de la migration urbaine, au contexte d'arrivée (la ville) qu'au contexte de départ (les zones rurales). Il faut évidemment nuancer cette proposition et rappeler par exemple que les déplacements temporaires en direction de Nouméa, quand ils concernent le travail, répondent à des besoins en argent évidents pour ceux qui ne trouvent pas à s'employer dans leur région d'origine. Mais ce que nous pouvons souligner pour finir sur ce point c'est que bien que différent Nouméa n'est pas un univers étranger pour les kanak, que la ville est en quelque sorte intégrée à l'espace rural, qu'elle en est le prolongement.

- L'accueil à Nouméa et les usages sociaux de l'espace résidentiel

Si la migration urbaine peut répondre comme nous venons de le voir à des logiques de déplacement proprement kanak, l'extension en ville de solidarités rurales et familiales joue et joue encore également un rôle déterminant dans les premières phases d'intégration des familles Kanak à Nouméa. Ainsi, l'hébergement par un noyau familial déjà installé à Nouméa a souvent été et reste aujourd'hui, pour beaucoup de migrants, une première étape résidentielle dans l'inscription urbaine. Certains quartiers kanak de Nouméa comme le quartier

de Montravel (construit dans les années 50 autrefois appelé la cité mélanésienne et qui a été le premier quartier kanak de Nouméa) sont rapidement devenus de véritables points de chute et de ralliement pour les nouveaux arrivants.

La formation d'une communauté kanak urbanisée s'appuie donc pour une large partie sur des réseaux relationnels à base rurale et familiale⁴. Précisons cependant que si la pratique de l'accueil des ruraux repose sur le prolongement jusqu'à Nouméa de cohésions sociales kanak, elle est aussi induite par les caractéristiques du marché du logement urbain. En effet, Nouméa se caractérise par un manque chronique de logements à bas prix le manque chronique de logements à bas prix et alternatives résidentielles pour les Kanak à Nouméa sont très limitées. Le développement d'un habitat social, avec notamment la construction des grands ensembles dans les années 1970, permis de décongestionner les foyers anciennement urbanisés sans pour autant que soient réglés les problèmes liés à l'insuffisance et à l'inadaptation des logements .

- Les situations urbaines océaniques

Mais Parallèlement aux travaux sur la migration et l'accueil, se développe, depuis les années 90 des recherches en anthropologie urbaine qui prennent comme point de départ et d'enquête la ville et les situations urbaines. Il s'agit de penser l'urbanisation moins en termes de migration, que de sédentarisation en zone urbaine.

Aujourd'hui d'ailleurs, la production scientifique relative à l'urbanisation des populations océaniques est en essor. Ce qui frappe peut-être de manière immédiate quand on tente d'inventorier sur le sujet c'est le caractère éclaté et dispersé des thèmes et des problématiques traités. Ainsi les travaux se multiplient mais le champ des recherches urbaines en Océanie reste peu balisé, peu construit.

Les axes d'analyse de l'urbanisation autochtone en Océanie :

- 1- ville et modernité : positions générales relevant de ce que M. Castells "l'idéologie urbaine"
- 2- Identité et culture urbaine (Jourdan, Phillibert, JSO 96)

Recherches axées sur l'identification d'une "culture urbaine". Travaux qui recherchent et présupposent une unité culturelle urbaine autour du concept de créolisation (tendance culturaliste) (Jourdan et Cie).

La créolisation est au croisement de deux logiques :

- * locale : la tradition locale relayée en ville par les réseaux "Wantoks"
- * étrangère : culture générique mondiale. Mondialisation

Apparition d'une culture populaire résultante de la créolisation : foot, t-shirts, Vidéo, chansons, etc.

Dans ce contexte, les pratiques coutumières en ville deviennent symboliques car peu nécessaires à une intégration urbaine réussie. Les citadins retiennent de la coutume ce qui leur permet le maintien de leur statut social dans leur village d'origine.

- 3- Ressources vivrières des pop urbanisées. (R.R. Thaman) et ses travaux, comme ceux du Département de géographie de l'Univ du Pacifique à Suva : l'«agroforesterie urbaine» est bien établie dans toutes les villes insulaires de la région. Par agroforesterie urbaine on entend ici la plantation, la protection ou la préservation d'arbres pour leur valeur économique, sociale et

⁴ Les Kanak étaient également logés, souvent dans des conditions d'hygiène et de confort minimales, par les entreprises (pour les manœuvres et ouvriers) ou les particuliers (pour le personnel de service féminin) qui les employaient. L'hôtel, les foyers religieux ainsi que les "habanés" (habitats spontanés) ont également été, et restent aujourd'hui, des modes d'habitat fréquents pour les Kanak de Nouméa.

écologique, en tant qu'éléments de systèmes agricoles et horticoles se situant dans des zones urbaines, non seulement dans le voisinage d'habitations et d'autres bâtiments, mais aussi sur des terrains non bâtis de ces zones.

4- Salarisation et classes sociales

5- Péri-urbanisation et habitat précaire (misère, adaptation),

Questions de santé des populations (approches géo de la santé), qui décrivent, ou diagnostiquent les disparités économiques, les problèmes de la dépendance alimentaire des petits états-nation, la désorganisation des systèmes d'alimentation traditionnels, la malnutrition et les maladies de dégénérescence liées à l'alimentation et à la dégradation de l'environnement. Ainsi, la dépendance alimentaire est particulièrement marquée dans des pays ou territoires comme Nauru, Kiribati, Tuvalu, les Tonga, les Samoa américaines, les îles Cook et la Polynésie française (Fairbairn, 1971; McGee, 1975; Thaman, 1979, 1982a). Des désordres d'origine nutritionnelle très graves ou en extension rapide - malnutrition infantile, obésité, anémie par carence en fer - et des maladies nutritionnelles non transmissibles - diabète, affections cardio-vasculaires, hypertension, goutte, arthritisme, cancer, alcoolisme, caries dentaires - se rencontrent également dans les zones urbaines des îles du Pacifique (Coyne, Badcock et Taylor, 1984; Thaman, 1983, 1984a, 1985a).

6- Les femmes : violences en ville et quête d'indépendance

7- Les jeunes (gangs...)

Pour résumer, on peut dire qu'il s'agit de travaux qui développent les permanences socio-culturelles en ville. Un point de vue, nourri par un matériau ethnographique, qui, tout en considérant le poids des nouveaux espaces investis (l'école, l'entreprise, le syndicat, le parti politique, etc.) insiste sur les permanences culturelles et les dynamiques sociales propres aux sociétés kanak et aux autres sociétés océaniques, qui restent déterminantes dans l'organisation des rapports sociaux et dans la définition des identités en ville.

C'est à mon sens la perspective la plus féconde pour comprendre les rapports sociaux et la vie quotidienne des populations urbaines en Océanie. En effet, dans toutes les villes, on se retrouve dans un changement de contexte institutionnel important, qui voit certaines élites locales accéder aux postes de décision. On peut se demander ce que feront ces nouveaux administrateurs, face à la volonté locale très nette d'océaniser ces villes d'origine coloniales, et de les adapter à l'ordre de la coutume. Cette volonté s'exprime partout, comme à Nouméa, par l'apparition et le développement de l'habitat spontané, mais elle s'exprime aussi quotidiennement dans la mise en place de passerelles coutumières entre les différents groupes de population. On peut de nouveau prendre l'exemple de Nouméa et développer un peu ce type de recherche

- *Enquête à/sur Nouméa*

Je vais terminer en évoquant la recherche que j'ai menée en Nouvelle-Calédonie, en présentant trois aspects : son objet, ses méthodes, et les résultats que j'ai obtenus.

- En prenant le cas de Nouméa, mon objectif était de comprendre de quelle manière et pourquoi une société particulièrement inégalitaire et clivée produit une ville. Il faut ici évoquer l'histoire de la triple dépossession foncière, sociale et culturelle dont les Kanak ont été les victimes, et, au moins pour ce qui est des terres, au profit des Européens amenés par la colonisation. Nouméa, la seule ville du territoire, se trouve dans ce contexte dans une position très spécifique. Elle a longtemps représenté pour la Nouvelle-Calédonie le symbole de la colonisation, et elle est aujourd'hui un lieu de rencontre et de confrontation politique, entre les

deux principales ethnies, les Kanak et les européens. Cette confrontation s'y traduit au plan spatial, notamment dans la différence très marquée entre la ville institutionnelle, qui correspond au bâti colonial et aux quartiers résidentiels, et la ville spontanée disséminée dans les friches du tissu urbain, et qui correspond aux squats des Océaniens, en majorité kanak.

J'ai montré comment fonctionnait chacun de ces 2 territoires (ville institutionnelle et squats), et les ethnies dans l'un et dans l'autre. L'un des résultats originaux, par exemple, concerne la genèse des squats, liée aux réformes foncières et politiques qu'a connu le Territoire. Ces quartiers spontanés sont nés d'un glissement de la population urbaine océanienne dans des zones qu'elle aménage en adaptant des références puisées dans les milieux ruraux d'origine, puisqu'il n'y a pas de ville en Océanie avant la colonisation.

Par ailleurs, j'ai montré comment les Kanak d'une part, et les Européens d'autre part, revisitaient l'histoire de la région, en produisant leurs propres mythes, dans le but de s'assurer un contrôle symbolique de la ville. Je pourrai par exemple vous parler des mythes évoquant les tribus qui auraient correspondu à chacun des squats actuels, et du processus qui consiste à rebaptiser les squats en langue kanak, et, tout en assumant le fait que ces noms sont créés aujourd'hui, en leur inventant une histoire précoloniale.

- La question des usages kanaks de la ville

Il ne fait aucun doute que la ville est un support privilégié des mutations des sociétés kanak. On peut par exemple citer :

- le développement du salariat féminin à Nouméa qui entraîne une indépendance nouvelle pour les femmes et une redéfinition des rapports de couple.
- la généralisation du travail salarié et de l'argent dans l'organisation et l'économie familiale en ville. En 1981 les ménages kanak urbanisés avaient, en moyenne, un revenu monétaire annuel deux fois supérieur à celui des ménages kanaks ruraux.
- la diversité des pratiques matrimoniales à Nouméa et notamment le développement de nouvelles formes d'unions comme les unions mixtes (kanak européens ou kanak océaniens) ou encore le prolongement du célibat pour les jeunes femmes.

La ville semble particulièrement propice au développement de ces différents phénomènes d'une part parce le contexte social urbain offre des possibilités beaucoup plus larges et diversifiées que le monde rural (notamment en matière d'emploi et de possibilités de gagner de l'argent), d'autre part parce qu'à Nouméa le contrôle et la pression social exercé par le groupe d'origine tend à s'atténuer (même s'il existe toujours) et enfin parce que Nouméa reste la destination privilégiée pour ceux et celles qui rencontrent des difficultés dans leur zone d'origine. Donc la ville n'est pas la tribu.

Ceci dit, deux remarques nous semblent importantes à faire :

- Ces différents phénomènes ne sont pas proprement urbains et se rencontrent également en milieu rural.
- Ces différents phénomènes ne conduisent pas forcément à faire de l'univers urbain un univers atomisé, déstructuré, acculturé. On peut par exemple observer qu'une partie importante des revenus du travail salarié des urbains est réinvesti dans le monde rural (construction d'une maison, participation à l'organisation de kermesses dans la tribu d'origine) et dans les rapports de parenté (participation financières aux différentes cérémonies) même si une autre partie des revenus est au contraire consacrée à se construire

une indépendance personnelle (je pense par exemple au passage du permis de conduire pour les jeunes femmes salariées ou encore à l'achat d'un terrain en zone urbaine ou péri-urbaine)

En fait, la ville n'est pas plus un univers déstructuré pour les kanak que le monde rural n'est structuré. L'opposition fictive entre monde urbain et monde rural (opposition qui avec d'autres a été au fondement de l'ethnologie) nous amène à penser qu'en arrivant en ville tout est bousculé, tout change, que les migrants sont totalement livrés à eux même, comme déracinés. Dans un contexte de migration récente et de très forte mobilité urbaine comme en Océanie et en Nouvelle-Calédonie on observe au contraire, que les habitudes sociales kanaks se maintiennent à Nouméa.

Nous insistons ici sur les usages kanaks de Nouméa pour montrer que si Nouméa s'est constituée indépendamment des kanak (ville coloniale par excellence), que si la ville est un contexte social et spatial à l'origine étranger au monde kanak elle n'en est pas moins devenue un espace investi par les kanaks selon des modalités qui leurs sont propres.